

**FORUM INTERNATIONAL SUR LES INTERFACES
ENTRE POLITIQUES ET SCIENCES SOCIALES**
UNE PLATE-FORME INNOVANTE POUR RESSERRER LES LIENS ENTRE RECHERCHE ET POLITIQUES
Argentine et Uruguay, 20-24 février 2006

***SYMPOSIUM DE HAUT NIVEAU
SUR LES
DIMENSIONS SOCIALES DES PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE***

Organisé par l'UNESCO, le MERCOSUR, le GASPP et l'UNU-CRIS
Montevideo (Uruguay), 21-23 février 2006



TABLE RONDE DE REFLEXION

***Les dimensions sociales des processus d'intégration régionale :
problématiques émergentes et multilatéralisme régional***

**La dimension sociale de l'intégration en Amérique du Sud :
politiques stratégiques et options sociales**

par

Paulo Roberto de ALMEIDA

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Publié en 2006 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

© UNESCO 2006
Printed in France
(SHS-2006/WS/MR/6)

Présentation

Dr Ninou Garabaghi

*Spécialiste principal du programme
Secteur des Sciences sociales et humaines*

La présente série de publications a été lancée à la faveur de la table ronde « Les dimensions sociales des processus d'intégration régionale : problématiques émergentes et multilatéralisme régional » du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales organisé en Argentine et en Uruguay par l'UNESCO en partenariat avec les gouvernements d'Argentine et d'Uruguay, les Universités et les villes de Buenos Aires et de Montevideo et plus particulièrement dans le cadre de la plate-forme de Montevideo dédiée aux intégrations régionales. La plate-forme consacrée à la thématique « intégrations régionales » a été constituée d'une constellation d'ateliers traitant de questions spécifiques et d'un symposium de haut niveau dévolu aux dimensions sociales des processus d'intégration régionale. Dans le cadre de ce symposium de haut niveau, une table ronde a été prévue qui ambitionne de mettre en débat des visions prospectives sur les processus et les politiques d'intégration régionale.

Cette table ronde intitulée « Les dimensions sociales des processus d'intégration régionale : problématiques émergentes et multilatéralisme régional » qui réunit des chercheurs, experts et décideurs de différents horizons est organisée sous forme d'une session de réflexion (*brainstorming*) sur les défis et opportunités d'un multilatéralisme régional au regard de la gouvernance mondiale en général et de la gouvernance sociale en particulier. Mettant à profit la présence de hauts responsables des Organisations d'intégration régionale, de décideurs politiques et de chercheurs, la table ronde tout comme la présente série de publications sur le « *Multilatéralisme régional* » vise à faire émerger de nouvelles idées et projets porteurs permettant aux communautés humaines d'assurer une meilleure maîtrise de leur destinée.

La dimension sociale de l'intégration en Amérique du Sud : politiques stratégiques et options sociales

Par

Paulo Roberto de Almeida¹

1. La question sociale en tant que question politique : une perspective comparée

La "question sociale" permet d'introduire dans les processus d'intégration marqués par une certaine composante *communautaire*, deux modalités non exclusives d'intervention de la part des pouvoirs publics : les politiques régionales et sectorielles d'une part, les politiques sociales à proprement parler d'autre part. En effet, en l'absence d'une solution "naturelle" pour la question sociale de la part des forces du marché, les aspects sociaux de l'intégration peuvent être gérés de manière directe ou indirecte par les autorités publiques :

- (a) par voie directe de la participation des agents sociaux dans la formulation et dans l'exécution des politiques macroéconomiques et sectorielles qui composent l'édifice communautaire en construction, ainsi que des systèmes de protection et de promotion sociale des travailleurs, soit en cherchant l'équilibre du tissu social que ces mêmes mécanismes de marché ne cessent continuellement de perturber ;
- (b) par voie indirecte de la promotion active du développement économique des régions en retard, c'est-à-dire, au moyen de procédures de revitalisation ou de reconversion productive des zones conjoncturellement ou structurellement déprimées.

L'accent a volontairement été mis sur l'adjectif "communautaire" puisque les modalités les plus simples d'intégration économique ou de simple libéralisation commerciale n'offrent pas d'habitude une telle dimension sociale. En effet, les principes et les mesures concrètes comprises dans les notions de "politiques régionales" ou de "politiques sociales" sont pris en compte dans l'univers institutionnel des processus plus complexes d'intégration, tout en étant par contre absents des simples zones de libre-échange ou des unions douanières. Il est bien connu par exemple, que l'Union Européenne (UE) pratique avec une certaine *largueur d'esprit* aussi bien l'une que l'autre des modalités d'intervention sociale déjà mentionnées.

¹ Docteur en Sciences Sociales, master en planning économique ; diplomate de carrière, éditeur adjoint de la *Revista Brasileira de Política Internacional*. Révision éditoriale par Dr Ninou Garabaghi, UNESCO.

La première est présente dans la modalité régionale d'action des politiques communautaires : elle combine "planning indicatif" et "aménagement du territoire"; la deuxième apparaît de manière plus diluée dans les différentes politiques de l'action publique — plusieurs d'entre elles coexistent au niveau purement national — qui touchent aux relations professionnelles et au droit du travail, aux systèmes de sécurité sociale et de santé publique et aux programmes d'emploi et de formation professionnelle. Les deux modalités — qui existent, de manière implicite ou explicite, depuis les arrangements du Traité de Rome de 1957 — visent à donner un contenu concret à la "cohésion économique et sociale" de l'Europe communautaire, pierre de touche et principe fondamental de l'Acte Unique (1986) et du Traité de Maastricht (1992).

Il ne faut pas penser, cependant, que la question sociale soit totalement absente des expériences expressément libre-échangistes du genre de l'Aléna (Nafta) ou des unions douanières encore en construction comme le Mercosur. Il suffit de rappeler les très vifs débats sur la "clause sociale" ou les "side agreements" (accords parallèles), dans le premier exemple, ou les demandes réitérées en vue d'un Protocole des droits fondamentaux des travailleurs, dans le deuxième. Même si la "question sociale" n'est pas écartée dans ces cas, il est vrai que le peu de "densité sociale" de ce type d'expérience ne soulève pas, en ce qui concerne les mécanismes d'"intervention" étatique, l'unanimité chez les partenaires mobilisés par la construction d'un espace économique intégré. Il n'y a même pas de consensus autour de sa "nécessité". L'une des questions polémiques dans le projet de la zone de libre-échange des Amériques est, précisément, celle de la participation des syndicats des travailleurs et des représentants de la "société civile" dans les négociations.

Quelques problèmes doivent être envisagés dans cette discussion. Serait-il vrai que la "question sociale" ne puisse se concrétiser que dans les expériences d'intégration les plus avancées, celles expressément communautaires, et que, à l'opposé, elle présente des difficultés majeures pendant les phases initiales du processus d'intégration commerciale? Serait-elle, selon une image gastronomique, seulement une espèce de cerise dans le pudding communautaire, dessert par ailleurs absent des menus libre-échangistes?

Il n'est pas possible de répondre à ces questions dans une perspective purement théorique et l'histoire de l'intégration en Europe et voire même sur le continent

américain le démontre. Dans ces expériences, les associations patronales, les syndicats des travailleurs et les bureaucrates gouvernementaux partagent presque jamais sinon rarement une même conception de ce que devrait signifier qu'attribuer une véritable dimension sociale à des processus concrets d'intégration.

Les difficultés pour incorporer une dimension sociale aux processus d'intégration sont largement connues et tous les observateurs notent, par exemple, la facilité avec laquelle le capital se déplace d'un pays à l'autre, par opposition aux obstacles opposés à la circulation des travailleurs. Dans une autre perspective, est également bien connue la relative rapidité avec laquelle on réussit à harmoniser les règles relatives au libre accès des biens et services sur les marchés respectifs des pays membres à l'intégration — et même des conditions de concurrence entre des économies parfois très différentes en dimension, degré de développement ou de diversification interne — en opposition avec le rythme lent de l'unification des régimes de sécurité et de protection sociale.

Cette différenciation entre, d'une part, la chronologie *économique* et, d'autre, la chronologie *sociale* des processus d'intégration peut devenir encore plus importante si le projet résulte d'une décision essentiellement *politique*, comme c'est le cas pour le Mercosur. Dans l'expérience européenne, la décision en faveur de l'intégration a été politique dans son essence, mais il ne faut pas oublier le "déclat initial" de nature *stratégique-militaire* — aussi bien du côté du renforcement de la coopération européenne sous l'impulsion du Plan Marshall et de l'Organisation Européenne de Coopération Économique (1948) que du côté du "désarmement" réciproque entre la France et l'Allemagne, mis en relief dans le Mémoire de Monnet (1950) — tout comme la situation d'interdépendance économique connue en Europe dans l'après-guerre immédiat (non seulement sur le plan régional mais aussi par rapport aux États-Unis).

En ce qui concerne l'Accord de Libre-Échange de l'Amérique du Nord (Aléna), l'on peut affirmer que le processus de création d'une zone de libre-échange sur le continent nord-américain a lui aussi été politiquement articulé — il répondait en effet aux doutes quant aux chances réelles d'aboutissement de l'Uruguay Round concernant les négociations commerciales multilatérales menées sous l'égide du GATT. Mais il ne faut pas non plus oublier le fait que cette initiative a mis en évidence une réalité concrète, à savoir l'importance des échanges commerciaux entre les trois partenaires et

une interdépendance économique encore plus forte que dans d'autres expériences d'intégration.

2. La question sociale en tant que question économique: une typologie des processus d'intégration

La question sociale, comprise au sens économique du terme, peut difficilement se poser de manière prioritaire dans les mouvements "naturels" de rapprochement économique, non pas parce que sans importance, mais parce que les forces sociales qui la soutiennent dans la pratique ne sont mobilisées qu'à partir d'un stade relativement avancé du processus d'intégration. Il y a peu d'exemples dans l'histoire de mouvements d'intégration qui soient l'expression pure ou déterminante de forces politiques ou sociales, indépendamment des tendances structurelles de nature essentiellement économique qui sont le véritable moteur, ou le facteur d'impulsion du processus d'intégration. L'expérience européenne a été sans doute poussée politiquement dès son début, mais elle a été précédée et soutenue par un ensemble de conditions économiques — les échanges commerciaux déjà intenses entre les pays européens, même en l'absence de tout accord — ce qui a beaucoup facilité le déclenchement d'un processus de construction progressive d'interdépendance réciproque.

Les bases *réelles* des processus d'intégration sont donc, indéniablement, *économiques* et *commerciales*, et sans ces deux piliers, ces processus ne sauraient tenir dans la pratique. La typologie de l'intégration commence par les aspects de nature commerciale, en tant qu'étape initiale du mouvement d'abandon de la souveraineté étatique dans la régulation de l'activité économique, pour ensuite s'élargir progressivement à des questions d'ordre économique chaque fois plus ambitieux en fonction du projet politique qui correspond historiquement à chaque étape.

La succession classique est bien connue des théoriciens de l'intégration: *zone de préférences tarifaires* (dont l'exemple est l'Association Latino-Américaine d'Intégration, Aladi); *zone de libre-échange* (l'ancienne Aire de Libre-Échange Européenne ou l'Alena); *union douanière* (ex-Benelux : Belgique, Luxembourg et Pays Bas, ainsi que le Mercosud), *marché commun* (l'ancienne Communauté Économique Européenne-CEE); *union monétaire partielle* (UE) ou *union monétaire totale* (dans les anciens cas de la Belgique-Luxembourg, Monaco-France, San Marino/Vatican-Italie, etc.).

Le tableau analytique sur les accords régionaux et les schémas d'intégration (Tableau 1) donne une illustration concrète des expériences connues dans ce domaine. On enregistre une sorte de *continuum* dans les mesures associées au processus d'intégration, qui sont, en général, cumulatives, mais qui peuvent aussi être partielles. En effet, rien n'empêche les membres d'une simple zone de libre-échange ou d'une union douanière de partager une monnaie ou d'adopter un régime commun de sécurité sociale. Il se peut aussi qu'il y ait une certaine "incongruité" théorique dans un autre domaine, par exemple le maintien dans une union monétaire de règles du travail non harmonisées.

De la même façon, un marché commun n'est pas incompatible avec des restrictions au principe du traitement national : ceci a été observé dans la préservation de plusieurs monopoles nationaux — pétrole, télécommunications, transports de masse — au cours de la consolidation du marché unique européen. En dépit de ces exemples, l'expérience historique présente une certaine cohérence structurelle dans l'approfondissement et l'intensité des politiques communes mises en oeuvre pour atteindre les objectifs de l'intégration.

D'autre part, la typologie présentée dans le Tableau 1 indique une concentration des expériences historiques concrètes aux étapes initiales du mouvement d'intégration. En effet, en regardant le tableau, on observe que, au fur et à mesure que l'on avance dans l'intensité de l'intégration, les exemples de cas ayant un quelconque contenu social diminuent. Ce n'est pas un hasard, si une ligne hypothétique de frontière sépare la majeure partie des expériences connues de *soft integration* des quelques modalités concrètes de *hard integration* qui comprennent des "politiques sociales". En d'autres termes, l'intégration n'a pas partout le même contenu structurel et surtout la même densité sociale.

Dans la plupart des cas, lorsqu'on parle d'intégration, on se réfère à une zone de libre-échange ou à un marché commun, dont les exemples les plus évidents sont l'Accord de Libre-Échange Canada-États-Unis (CUSFTA, 1988), suivi par l'Alena (1994), et l'ancienne Communauté Européenne, telle qu'elle avait été instituée par le traité de Rome de 1957. Dans tous ces cas, ce qui était en jeu au premier chef étaient les processus de libéralisation commerciale réciproque ainsi que la constitution d'un espace économique intégré par l'action compétitive des agents économiques : des entreprises tournées vers la production et l'échange de biens industriels et agricoles et les

fournisseurs de services.

Certaines cases du tableau analytique présenté in fine pourraient être provisoirement remplies sur la base des en voie de mise en œuvre — identifiés en italique — en particulier en ce qui concerne le Mercosur, on attend toujours, qu'il achève avec succès son union douanière pour d'être en mesure alors de garantir la libre circulation des facteurs de production (à l'exception, peut-être, des travailleurs). Le Mercosur se trouvera alors dans la situation du Marché Commun Européen en 1968 qui se trouvait être une simple union douanière (qui par ailleurs assurait la liberté de circulation de main-d'œuvre depuis les accords constitutifs de 1957). De la même façon, on s'attend à ce que l'intégration dans le Cône Sud se déplace vers la case droite, celle d'un marché commun achevé (nonobstant le fait qu'il est douteux que des travailleurs non spécialisés de la plus grande économie du Mercosur puissent être admis librement dans les économies les plus petites). De plus, l'on pourrait prévoir un autre agenda pour le Mercosur dans la case correspondant à la liberté d'établissement à partir de 2010, peut-être, ce qui équivaldrait à l'unification des marchés dans les Communautés Européennes entre 1986 et 1993, mais ce projet d'approfondissement reste encore à être testé dans la pratique.

Dans tous ces exemples, ce qui est en question ce sont les mouvements d'ouverture de marchés et d'uniformisation de la compétition. En fonction du degré d'institutionnalisation du processus d'intégration, des éléments additionnels de politiques publiques peuvent apparaître par exemple, dans les secteurs industriel ou technologique et *a fortiori* dans le domaine social. Ces éléments peuvent aussi advenir ultérieurement ou parallèlement à l'approfondissement de l'intégration à l'instar de l'Union Européenne instituée par le Traité de Maastricht (1992). Les éléments strictement "sociaux" sont cependant corrélatifs à l'introduction de la mobilité totale des facteurs de production, ce qui est illustré dans le Tableau 1, par la ligne de démarcation entre l'intégration purement commerciale et les phases les plus avancées d'unification des marchés.

Même si les divisions entre, d'une part, un modèle dit "libre-échangiste", ou purement commercial, et, d'autre part, un autre doté d'une plus grande densité d'intégration soient bien plus théoriques que pratiques, la frontière se situe dans un type spécifique de mobilité factorielle, c'est-à-dire, la liberté de circulation des travailleurs.

En effet, ni les flux de capitaux, ni la mobilité des services ne requièrent l'adoption de mesures sociales explicites pour la réalisation des compromis de libéralisation effective ou pour que soit accompli le libre jeu de la compétition.

Aucune expérience concrète d'unification des marchés n'est capable, à court terme, de démanteler une structure de relations sociales tissée par des décennies, sinon des siècles, d'évolution politique, sociale et économique de pays qui se sont engagés dans un processus d'intégration. En d'autres termes, aucune de ces expériences d'intégration est en mesure de supplanter les fonctions exercées par les États nationaux dans le domaine des relations contractuelles et dans la régulation des services publics.

Une enquête à partir des statistiques des dépenses sociales et des recettes fiscales des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) — et à plus forte raison ceux des pays membres de l'UE — révélerait d'énormes différences entre les mandats constitutionnels des gouvernements et leurs économies. Ces différences s'expliquent à partir de dispositions institutionnelles *originales* à plus d'un titre: elles sont uniques et exclusives à chaque processus historique et elles sont à l'origine même du traitement différent que la question sociale revêt dans chacun des cas.

3. La question sociale en tant que problème institutionnel : une perspective historique

Selon les articles 48 et 49 du Traité de Rome (1957) instituant la CEE, la libre circulation des travailleurs dans le territoire des pays-membres devrait être assurée — elle l'a été effectivement — dès la fin de la période de transition, c'est-à-dire, en 1968. Le projet original de la Communauté a fait bien plus que ça, en attribuant une section entière du Traité (le III) à Politique Sociale, dont le chapitre II créait un Fonds Social avec pour objectif de trouver des "facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle pour les travailleurs". Ces objectifs figuraient déjà dans le Traité de Paris créant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (1951), ce qui démontre le caractère "fondateur" du statut social dans le processus européen d'intégration.

Il n'est pas besoin de dire que la question sociale n'est pas présente dans la dynamique de la libéralisation des échanges dans le continent américain. La liberté de

circulation du “travail” à l’Alena se réfère essentiellement au droit de séjour temporaire pour les hommes d’affaires. En Europe au contraire et ce, dès les années 70, la Communauté s’est efforcée de consolider la dimension sociale du processus d’intégration. En 1989, par exemple, l’adoption de la Charte communautaire de droits sociaux fondamentaux — première initiative européenne tournée vers l’objectif de définir une politique sociale européenne — a reçu l’adhésion de 11 des 12 membres de ce qui était alors la Communauté Européenne, car le Royaume Uni a préféré de rester en dehors des recommandations de “protection sociale adéquate” et de “niveaux suffisants de sécurité sociale”.

C’est pourquoi dans le Mercosud, à l’exemple de l’Alena, la perspective jusqu’à présent est celle de la “liberté” de circulation du *travail*, mais pas nécessairement des *travailleurs*. En effet, selon l’article 1er du Traité de Asunción, la constitution du marché commun suppose la “libre circulation de biens, services et *facteurs de production* entre les pays”, ce qui pourrait théoriquement inclure les travailleurs parmi ces “facteurs de production”, mais la suite de l’article explique de manière précise que cette liberté sera faite “au moyen, entre autres, de l’élimination des droits de douane et des restrictions non-tarifaires à la *circulation des marchandises*”, ce qui limite d’emblée la portée de la libéralisation visée. En d’autres termes, nous sommes là dans l’univers de la circulation des “choses” — des biens, des services et des capitaux — non pas dans celui de la libre circulation des personnes, même en tant que travailleurs.

Ces restrictions dans le cas du Mercosud s’expliquent par des différences qui ne peuvent pas être corrigées par la lettre d’un traité. De manière différente du noyau original de l’intégration européenne – à l’exception, certes, du Mezzogiorno italien –, les processus de l’Alena et du Mercosud engagent des pays très variés, avec un fort contingent de “misérables” susceptibles d’émigrer d’un pays à l’autre. Le petit Uruguay ne pourrait absorber les “excédents” de main-d’œuvre provenant du Brésil suite à une libéralisation de la circulation des personnes : ce serait une question de “sécurité nationale”.

Dans ces cas, ce sont les bases historiques et les fondements économiques et sociaux qui expliquent les chemins divergents empruntés par la “question sociale” dans les processus d’intégration. C’est à la lumière de ces réalités, que sont examinés les défis des expériences d’intégration dans le contexte américain.

4. L'économie politique de l'intégration sociale : possibilités et limites

Dans le Mercosud, jusqu'à présent et en dépit de la mobilisation de certains acteurs sociaux, notamment les syndicats, l'intégration est resté sous le contrôle des agents publics – c'est-à-dire des gouvernements — des pays membres, surtout des diplomates et des fonctionnaires du secteur économique avec très peu d'appel à la société "civile". Dans le Cône Sud, la grande tradition d'intervention étatique dans l'activité économique n'a jamais été compensée par l'action des acteurs sociaux, généralement représentés par les syndicats des travailleurs. Dans le Mercosud il existe un Forum Consultatif Économique et Social (FCES), mais son impact effectif est négligeable pour le développement du processus d'intégration au niveau strictement commercial.

Dans le cas de l'Europe, on a assisté à un scénario de construction progressive de souverainetés partagées dans le contexte d'une politique économique et sociale pouvant être catégorisée comme relevant d'un *keynésianisme libéral*. Dans les exemples de libéralisation en Amérique — aussi bien le CUSFTA, le Nafta et le Mercosud — ce qui est mis en avant c'est un modèle de *libre-échangeisme administré*, sans attention envers la "cohésion sociale", qui reste l'apanage du modèle européen. Dans le cas du Mercosud en particulier, le jeu économique a été caractérisé jusqu'à très récemment par une espèce de *keynésianisme darwiniste*. Il faut aussi tenir compte des énormes différences sociales entre les pays, ainsi que des niveaux de développement industriel qui ne sont pas comparables. Pour preuve que les situations ne sont pas comparables : l'économie industriellement la plus avancée en l'occurrence celle du Brésil est aussi avec le Paraguay le pays socialement le plus arriéré.

Il n'est pas nécessaire de préciser que, face à l'"Europe sociale", le Mercosud en construction est encore à une étape initiale en ce qui concerne l'offre publique de services sociaux de qualité, pour ne rien dire des politiques en faveur des travailleurs et des systèmes de formation permanente de la main-d'œuvre. La libre circulation des travailleurs dans l'expérience européenne a permis l'apparition d'un marché européen de travail qualifié, tandis que dans le Mercosud on cherche toujours à empêcher la mobilité du travail non-qualifié. Le résultat le plus probable d'une quelconque politique de libéralisation de la main-d'œuvre dans le Mercosud serait le renforcement de

“l’armée industrielle de réserve” selon le concept marxien, en déprimant encore plus les salaires et en dégradant les conditions de travail dans le Cône Sud.

5. Conclusions : la dimension sociale en tant que participation politique

Cette analyse “pessimiste” — ou peut-être “réaliste” — de la dimension sociale dans les expériences connues d’intégration peut laisser l’impression que cette question ne se pose pas du point de vue des “conducteurs” de ces processus. Selon une telle vision, ces processus, s’appuyant essentiellement sur la libéralisation commerciale, ne seraient, en ce qui concerne les moyens que *fondamentalement économiques*, tandis que dans une perspective des finalités ils sont en quête d’objectifs *essentiellement géopolitiques* de la part des États-membres. La dimension sociale lorsqu’elle est prise en compte c’est un peu par hasard, en fonction de la structure sociale des nations engagées dans ce processus, à l’instar du célèbre personnage de Molière qui faisait de la prose sans le savoir.

En fait, aussi bien du point de vue des *procédures* que des *objectifs*, les processus d’intégration sont essentiellement “mercantilistes” au niveau microéconomique et “géopolitiques” sur le plan macrosocial. C’est ce qui est advenu dans les cas de l’Aléna et du Mercosud, à la différence du scénario relativement centré sur la dimension sociale qui s’est déroulé dans l’expérience européenne. Dans un cas on a l’hégémonie des entrepreneurs et des groupes d’intérêts, dans l’autre il semble y avoir eu un plus grand équilibre dans la représentation des autres couches sociales.

La future Zone de Libre Échange des Amériques semble s’acheminer vers ce même modèle, soit un schéma “mercantiliste-gouvernemental”. Le Mercosud est aussi un modèle relativement plus “dirigiste” et même “paternaliste” d’intégration, tout en suivant le chemin “libre-échangiste” et “*enterprise-led*” de la construction de l’Aléna, ce qui constitue une expérience hybride. Il reste à voir si ce processus “darwiniste” du point de vue social pourra acquérir certains traits “européens” au cours de son itinéraire futur.

Tableau 1
Tableau analytique des accords régionaux et des schémas d'intégration

| <i>Types</i> | Zone de Préférences Tarifaires | Zone de Libre Échange | Union Douanière | Marché Commun | Union Economique et Monétaire |
|---|--|--|--|---|---|
| Réduction des barrières tarifaires et non tarifaires | Alale (de facto); Aladi; Asean; Apec; Pacte Andin-Communauté Andine des Nations (de facto) | <i>Alale</i> (projet); EFTA; CUSFTA; CER; Nafta; EEE (CE+EFTA); <i>Asean (2010-2020?)</i> ; <i>Alea (2007-2015?)</i> | Zollverein (1844); <i>Benelux (premier projet: 1932)</i> ; Communauté Andine des Nations (projet); SADC (projet) | CECA (1951, part.); Tr. de Rome (1957); Traité d'Intégration Brésil-Argentine (proj. 1988-1998) | Union Économique Belgo-Luxembourgeoise (1922) |
| Tarif Extérieur et Politique Commerciale Communs | | Mercosud (1995); Communauté Andine des Nations (1996, partielle) | Benelux (1948-1958); UD Tchèque-Slovaque; <i>Mercosud (convergence 1995-2010?)</i> | MCCA (projet); Caricom (projet) | Empire Allemand (1871) |
| Ligne "frontière" des politiques sociales | | | | | |
| Libre circulation de facteurs de production | | | Marché Commun Européen (1968); <i>Mercosud (2010?)</i> | <i>Mercosud (2015?, à l'exception des travailleurs)</i> | France-Monaco; Italie-San Marino et Vatican |
| Liberté d'établissement | | | | Acte Unique Européen (1986-1993) | Traité de Maastricht (1992); <i>Mercosud (2015-2020?)</i> |
| Monnaie et/ou politique monétaire commune | | | | | Europe des 12 (1999-2001: Euroland); UEM Frankfurt (2002-) |
| Politiques économiques communes | | | | | <i>États-Unis d'Europe?</i> |

Source: Élaboration PRA

Série « Multilatéralisme régional » *
Sous la direction de Ninou Garabaghi

- Processus et politiques d'intégration régionale à l'œuvre à l'ère de la mondialisation : multilatéralisme régional et gouvernance mondiale, *par Ninou Garabaghi*, UNESCO, 2005, (*Multilatéralisme régional N°1*, SHS-2005/WS/MR/1).
- Construire les régions du monde comme ensembles politiques et sociaux, *par Jacques Ténier*, UNESCO, 2006, (*Multilatéralisme régional N°2*, SHS-2006/WS/MR/2).
- Quel rôle peuvent jouer les organisations d'intégration régionale dans une nouvelle architecture internationale, *par Philippe Hugon*, UNESCO, 2006, (*Multilatéralisme régional N°3*, SHS-2006/WS/MR/3).
- Régionalisme, arrangements institutionnels hybrides et gouvernance à la carte, *par Christian Deblock*, UNESCO, 2006, (*Multilatéralisme régional N°4*, SHS-2006/WS/MR/4).
- L'intégration régionale multisectorielle africaine et le multilatéralisme, *par Louis Sangaré*, UNESCO, 2006, (*Multilatéralisme régional N°5*, SHS-2006/WS/MR/5).
- La dimension sociale de l'intégration en Amérique du Sud : politiques stratégiques et options sociales, *par Paulo Roberto de Almeida*, 2006, (*Multilatéralisme régional N°6*, SHS-2006/WS/MR/6).
- La dimension juridique du multilatéralisme régional, *par Mireille Delmas-Marty*, 2006, (*Multilatéralisme régional N°7*, SHS-2006/WS/MR/7).

A paraître :

- The cosmopolitan dimension of regional multilateralism, *by Ulrich Beck*.
- Les dimensions culturelles des processus et des politiques d'intégration régionale, *par Ninou Garabaghi*.

Contact :

Dr Ninou Garabaghi, UNESCO

Conseiller principal

Secteur des Sciences sociales et humaines

Tél. : +33 (0)1 45 68 45 14 / e-mail : n.garabaghi@unesco.org

*Documents accessibles en ligne : <http://unesdoc.unesco.org/ulis/index.html>